

Février 2013

Direction du développement urbain

Révision du PLU-H

rencontre du conseil de quartier Cusset Bonnevey

ville de vi||eurbanne

Le révision du PLU - contexte

La loi « Grenelle 2 » : juillet 2010
> obligation de croiser les politiques d'habitat et d'urbanisme

Le Code de l'Urbanisme :

Le Schéma de Cohérence Territoriale > aire urbaine (72 communes)
> horizon 20 ans, *approuvé en décembre 2010*

Le PLU > Grand Lyon (58 communes), horizon d'environ 10 ans
dernière révision approuvée en décembre 2005



PLU > PLU-H
Mise en révision délibérée par le Grand Lyon en avril 2012

Le PLU aujourd'hui

Le plan local d'urbanisme, c'est :

> un projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle du territoire du Grand Lyon,



> des projets d'aménagement et de développement durable à l'échelle des communes (présentés dans les cahiers communaux),

> des pièces réglementaires qui traduisent ces projets :

le plan de zonages, le règlement par zone, et divers plans complémentaires (plans des hauteurs notamment...).

Le PLU aujourd'hui : le cahier communal



VILLEURBANNE

GRAND LYON
communauté urbaine
*Délégation Générale au Développement Urbain
Territoires et Planification*

PLAN LOCAL D'URBANISME

CAHIER COMMUNAL

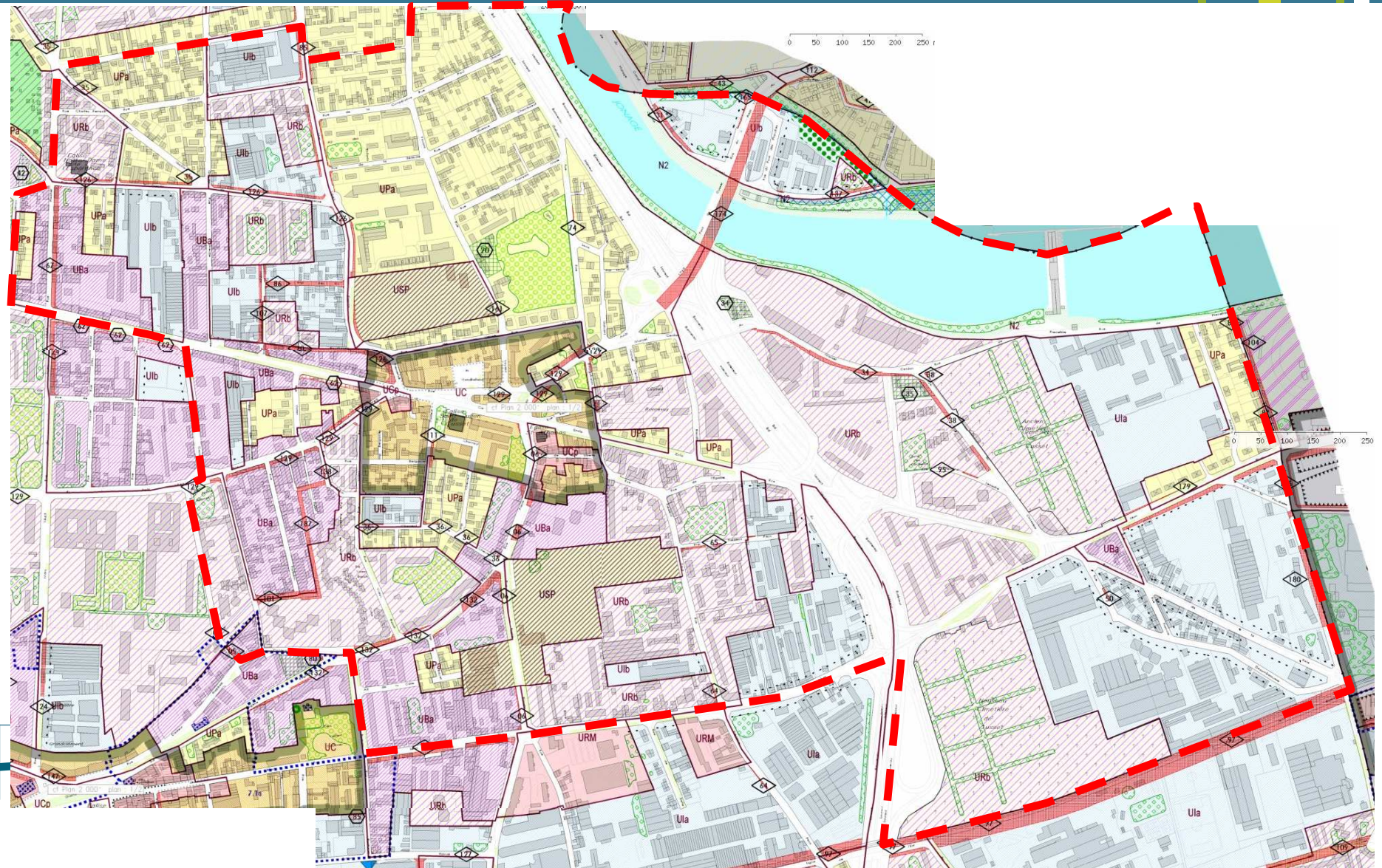
Rapport de présentation

**Projet d'aménagement et
de développement durable**

Orientations d'aménagement

**MODIFICATION N°8
2012**

Le PLU aujourd'hui : le plan de zonage



Le PLU aujourd'hui : la légende du plan de zonage

LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans, la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

Urbaines

UA UAp UAT UAC	UB UBa	UCp	UC UCA UCV UCZ
URM URMb URMA URMV	UR URb URb URD	UPa UPb UPe UPs	URP URPPa
USP	UI UIP UIa UIb	UL ULC	

A urbaniser

AUSP	AU
------	----

Agricoles

A

Naturelles

N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Les emplacements réservés

Equipement public ou d'intérêt général	Espace vert ou terrain de sport public	Voirie	Cheminement piéton ou cycliste
--	--	--------	--------------------------------

Servitudes L 123-2-

Périmètre d'attente de projet art.L.123-2-a)	Réservation pour programme de logements art.L.123-2-b)	Localisation préférentielle pour équipement art.L.123-2-c)
--	--	--

Dispositions particulières aux activités économiques

..... Linéaire Toutes Activités	 Linéaire artisanal et commercial	o o o o o Axe Tertiaire	◆ ◆ ◆ Alignement de bureaux
---------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------

Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti

Espace Boisé Classé	Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable	Plantation sur domaine public	Espace Végétalisé à mettre en Valeur
Terrain Urbain Cultivé	Élément Bâti à préserver		

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non édificandi	Marge de recul	Ligne d'implantation	Polygone d'implantation
Continuité Obligatoire	Discontinuité Obligatoire		

Prescriptions d'aménagement

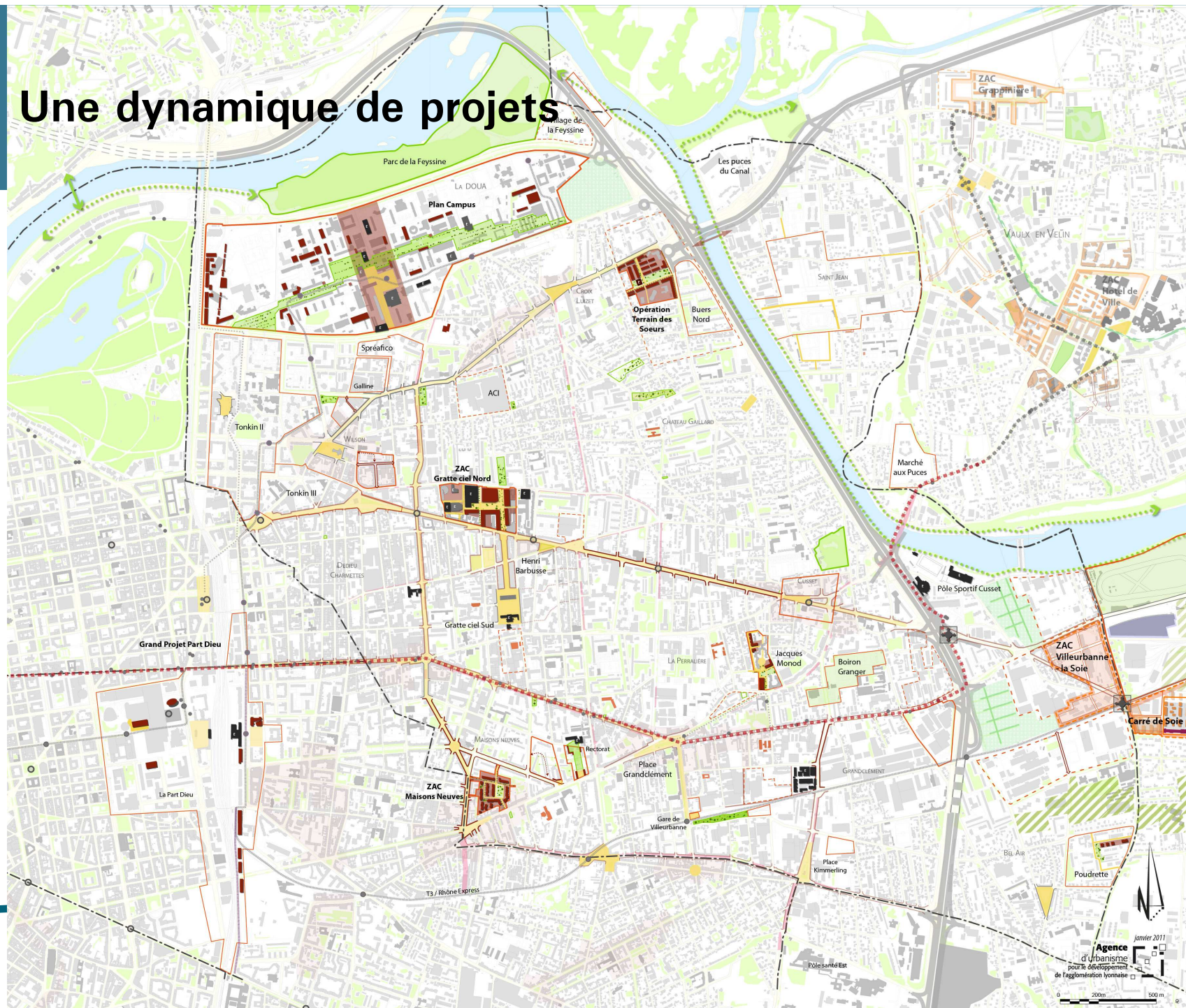
Débouché piétonnier	Débouché de voirie	Cheminement à préserver	Espace Végétalisé à créer prescription illégale jugement du T.A. de Lyon 8.02.2007
---------------------	--------------------	-------------------------	--

Périmètres de Risques

Technologique ZPR	Technologique ZPE	Technologique ZPE1	Technologique ZP
Inondation (Ruisseaux non domaniaux)	Mouvements Terrain Zone de prévention	Mouvements Terrain Zone de vigilance	

◆ ◆ Commune	◆ ◆ Arrondissement	□ Voir plan 2 000*	Na Voir orientations d'aménagement (L.123-1 3al.)
-------------	--------------------	--------------------	---

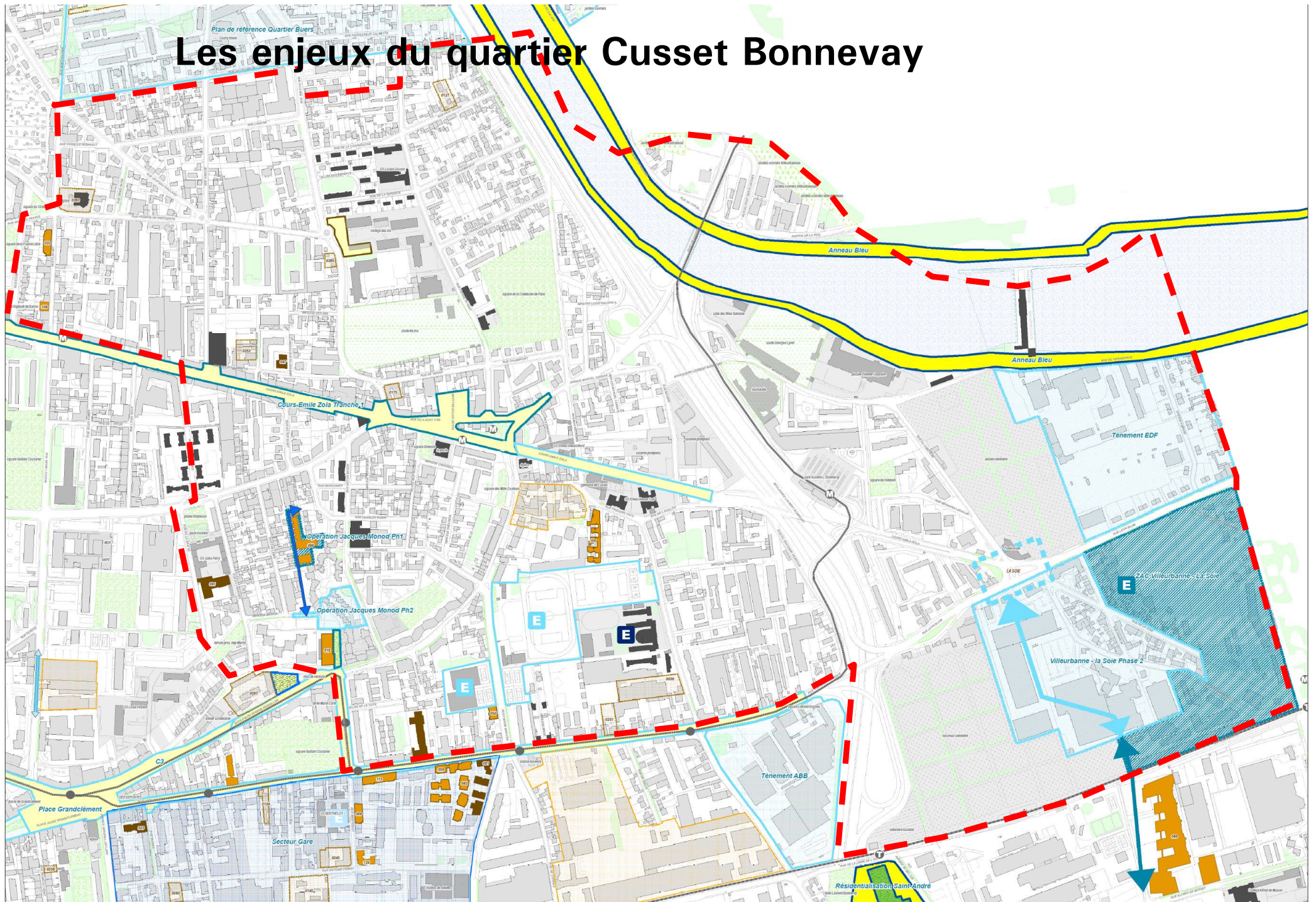
Une dynamique de projets



1888



Les enjeux du quartier Cusset Bonnevey



Les enjeux du quartier

• Etat des lieux

-  Equipement public
-  Ligne forte transport en commun
-  jardin, espace vert ou sportif existants
-  Elément paysager protégé
-  Elément bâti intéressant

• Projets immobiliers privés

-  Secteur de vigilance
-  avant-projet (avant PC)
-  PC délivré
-  programme en construction
-  programme livré

• Projets publics

Typologie

-  Etude , plan de référence
-  Opération publique
-  Voirie, TC , espace public , parc
-  programme d'équipement

Etat d'avancement

-  Etude préalable
-  Programmation
-  Réalisation en cours
-  Projet livré

Les orientations de la révision du PLU-H



Les axes du projet urbain de Villeurbanne



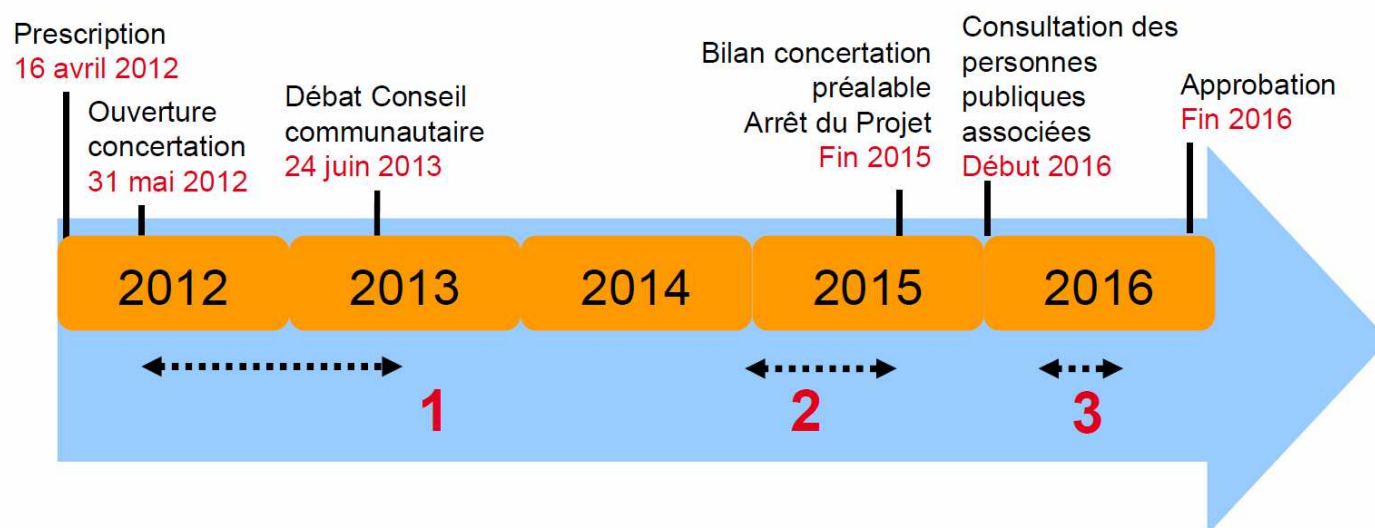
**> une ville qui respire,
une ville climatisée**

**> une ville plus belle à vivre :
l'architecture, entre identité et
innovation**

**> une ville mixte, où l'on vit,
où l'on travaille**

Le rappel du calendrier de la concertation PLU-H

Les 3 grandes étapes de la concertation



- 1 - Enjeux (1^{er} tour réunions publiques par commune/Grand Lyon)**
- 2 - Projet de développement (2^{ème} tour réunions publiques par commune/Grand Lyon)**
- 3 – Droit du sol (Enquête publique/Commission d'enquête)**